FRC 2. 12852 A

EXTRAIT

DU COMPTE RENDU

AU COMITÉ DES INSPECTEURS,

premier brumaire et germinal de l'an II,

Les p[illegible] ESPERT,

PAR JEAN [illegible] armée des

Représentant du peuple en mission près l'a[illegible]
Pyrénées-Orientales, par décret du 5 juin 1793;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

RECETTE.

7 juin 1793. — Reçu de la trésorerie nationale	3,000 liv.
Juillet. — Un mandat sur le payeur de l'armée, ...	12,000
Août. — *Idem*.	12,000
TOTAL	27,000

THE NEWBERRY LIBRARY

Loyer, réparation de voiture, frais de voyage de Paris à Perpignan, envoi d'exprès par mer à Collioure, divers voyages dans les départemens de l'Aude et de l'Arriège, et frais de retour à Paris, suivant le détail au compte, ... 4,801 liv.

Salaires de secrétaires, domestiques, garçon de bureau, port de paquets, et autres frais de bureau, ... 4,635

Frais du comité central de correspondance, établi en exécution de la loi du 30 avril, y compris 2,400 liv. [illegible] procureur-général [illegible] loi du 30 et à *Bon[illegible]* comptés à *Sartre*, p[illegible] du département du Lot, [illegible]*ere*, administrateur de celui des Pyrenées-Orientales, commissaires conciliateurs envoyés à l'armée départementale des Bouches-du-Rhône, appert leur reçu joint au compte, ... 4,285

Dépenses de bouche et autres relatives à l'entretien des représentans à Perpignan, et en partie communes à mes collègues *Leyris*, *Fabre*, *Bonnet* et *Cassanies*, payées jusqu'au 6 août, ... 3,554

Frais de voyage d'envoyés dans les départemens de la division, pour objets relatifs à l'armée; frais d'impression; traduction de la loi en faveur des déserteurs étrangers; divers frais d'espionage à *Tiguères*-de-Corneilla, aux *bergers* de *T*oulouges, etc., suivant le détail envoyé au comité de salut public, ... 9,772

Total de la dépense . . . . . 27,047 liv.
Total de la recette 27,000

Reste dû . . . . . 47 liv.

que j'ai reçues du comité des inspecteurs.

Nota. *Quoique ma recette soit en assignats, j'ai néanmoins dépensé environ 1400 livres en numéraire. Les assignats à cette époque étoient tellement en discrédit sur cette frontière, à cause des succès des Espagnols, que les louis s'y vendoient jusqu'à 150 liv.*

Je déclare que je n'ai créé des commissions révolutionnaires, établi ni perçu aucune taxe ni emprunt, ni fait des réquisitions à mon profit.

Signé, J. ESPERT.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, l'an III.